

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT  
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 6 février 2024

**Objet : Affectation du résultat 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février 2024

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 17 janvier 2024

Nombre de membres présents : 28 ; Pouvoirs : 6.

**Présents** : Arod Christine, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Alain, Ben Mohand Said Sylvie, Boureau Pascal, Camus Anne-Lise, Chantran Thierry, Cottin Antoine, Demenitroux Emma, Degers Laurence, Douarche Joëlle, Emery Françoise, Fabregas Véronique, Frezouls Jean-Philippe, Goffre-Pedrosa Inès, Graglia Fabrice, Guillermin Thierry, Ibres Laëtitia, Ivroas Rozenn, Lavigne Michel, Meiffren Isabelle, Roques Geneviève, Rumeau Nathalie, Siorat Florence, Soucasse Piquemal Eliane, Visentin Franck

**Absents avant donné procuration** : Changeux Anna a donné pouvoir à Boureau Pascal, Couché Valérie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Grycza Daniel a donné pouvoir à Boureau Pascal, Lefebvre Joël a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Pillon Anne-Sophie a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Tudela François a donné pouvoir à Boureau Pascal.

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote : Pour : 34, Contre : 0, Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Considérant que l'examen des comptes souligne les résultats suivants :

- résultat de fonctionnement : excédent de 66 308,20 € ;
- résultat d'investissement : excédent de 371 627,12 €.

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 031-253102412-20240206-2024008-BF



**Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 66 308,20 € à la section fonctionnement du budget primitif 2024 ;
- de reporter le résultat d'investissement 2023 d'un montant de 371 627,12 € à la section d'investissement du budget primitif 2024.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pour extrait conforme

**Pascal BOUREAU**  
Président  
Haute-Garonne Environnement

Signé par : Pascal BOUREAU

Date de signature : 13/02/2024

Qualité : Président de HGE